

# Annexe 3

# FICHE TECHNIQUE DE SAISIE DE DEMANDE DE MUTATION pour la rentrée scolaire 2021

I. <u>Procédure de saisie pour les personnels du cadre Etat (hors COP et CPE) et les personnels du cadre territorial</u> via I-PROF :

#### Pour accéder à Iprof:

- 1- Connectez-vous aux applications via le portail Arena : <a href="https://id.ac-noumea.nc">https://id.ac-noumea.nc</a> avec les mêmes identifiants que ceux de votre messagerie académique (une procédure est indiquée pour les agents qui souhaiteraient retrouver leur identifiant, réinitialiser leur mot de passe et/ou obtenir les coordonnées de l'assistance académique).
- 2- Sélectionnez la rubrique « I-prof » enseignant du menu « Gestion des personnels »



- 3- Sélectionnez la rubrique « Les services »
- 4- Sélectionnez le lien « SIAM »
- 5- Sélectionnez la rubrique «Mouvement intra-académique »
- Du 6 août 2020 à 12h00 au 6 septembre 2020 à 23h59
  - Consultez et éventuellement modifiez votre dossier

## Du 6 août 2020 à 12h00 au 6 septembre 2020 à 23h59

Saisissez vos voeux de mutation

- II. <u>Procédure de saisie pour les personnels du cadre Etat COP et CPE</u> à l'adresse suivante : <a href="https://bv.ac-noumea.nc/siam2/">https://bv.ac-noumea.nc/siam2/</a>
- 1- Sélectionnez "mouvement intra académique"
- 2. Du 6 août 2020 à 12h00 au 6 septembre 2020 à 23h59

Consultez et éventuellement modifiez votre dossier

#### Du 6 août 2020 à 12h00 au 6 septembre 2020 à 23h59

Saisissez vos voeux de mutation

Entrer votre NUMEN et le mot de passe :

- pour les personnels ne disposant pas de NUMEN, le demander au secrétariat de leur établissement
- mot de passe : au choix du candidat à confirmer à la première connexion et à conserver



212

## **III**. Dispositions communes

Les candidats peuvent modifier leur saisie pendant toute la durée de la campagne d'ouverture du serveur SIAM.

Le nombre de vœux est limité à 6, les vœux exprimés au-delà ne seront pas pris en compte.

Ce n'est qu'à la fermeture du serveur et après impression par le chef d'établissement de la confirmation de la demande de mutation que les candidats pourront vérifier l'ensemble de leur saisie sur SIAM.